

Présent.e.s au tel.

- Agnès BELLEC, , responsable administratif et financier, Bio-Occitanie
- Pascal HENRY, bénévole Terres Citoyennes Albigeoises et prestataire Cités sur Terre
- + en bonus : Thomas GALLAND – SCIC Maison paysanne de l'Aude

Notes RDV Tel Bio Occitanie :

Pascal fait état des freins à l'éventuelle création d'un GAB, perçus notamment vis à vis de structures existantes (ADEAR, N&P...). Les questions posées sont :

1. Quelles relations entre GAB et autres structures (notamment ADEAR, N&P, ...) Y-a-t-il des risques de concurrence entre structures et sur quels sujets / modes de financements ? Comment dans ce cas articuler les structures entre elles
2. Quelles sont les possibilités de subventions pour les GAB, et notamment spécifiques aux actions des GAB / à la bio ?

Réponses d'Agnès Bellec :

1. Sur l'articulation par rapport aux autres organismes :

1. Au niveau national, il y a 2 sujets d'intérêt générateurs de tensions :

- Prenant acte des moyennes d'ages et des départs en retraite, la FNAB se ré-empare des questions de transmission / installation. > ce qui peut générer des tensions par rapport aux ADEAR.
- La FNAB est en train de créer un label bio +, avec des volets biodiversité / équitable / social, > ce qui peut générer des tensions par rapport à Nature & Progrès

2. Dans la plupart des départements, il y a des répartitions de rôles et domaines de compétence et d'action entre les structures. En particulier : Les ADEAR sont principalement positionnées sur l'accompagnement à l'installation et à la transmission ; les GAB sur les aspects technico économiques (actions collectives, accompagnement indiv., formation), et sur la distribution, en plus de la représentation / promotion de la bio.

Les zones des chevauchement potentielles se situent sur la limite de jusqu'où s'arrête l'accompagnement à l'installation / installés.

Selon les départements, la coopération entre structures est plus ou moins développée.

A noter : Bio-Occitanie vient d'adhérer au **pôle InPACT régional**.

Dans l'Hérault, il y a un projet de réseau InPACT et de maison commune.

Par ailleurs, vis à vis des **AFOCG**, il peut y avoir des chevauchements ou des coopérations à inventer sur le thème de l'amélioration de la viabilité économique des fermes en lien avec des choix techniques d'une part, et en lien avec l'activité de comptabilité / outil de pilotage économique et financier.

Dans le 34, l'asso Terres Vivantes = à la fois ADEAR et AFOCG par exemple

2. Sur les sources de financement :

- Subventions spécifiques à la bio : En adhérant au réseau des GAB, on peut élargir à l'enveloppe **Animation bio**, abondée par la Région et l'État, coordonnées par l'agence Interbio Occitanie. Appels à projet annuels (dépôt en nov. pour l'année suivante), permettant de financer l'animation de filières (transversal, maraîchage, arboriculture, PPAM, apiculture, viticulture, grandes cultures, élevage lait, élevage viande, distribution, ...). Par exemple, sur la filière maraîchage, en 2020 : 57 k€ de financements obtenus au niveau régional, soit 4 à 10 k€ par GAB. Impliqué sur cette filière.

- **Fonds Avenir Bio**, géré par l'agence bio, pour des projets de structuration de filières, distribution...

- **Ligne FEADER 321 = Communication**. Utilisée pour les guides / répertoires bio, pour l'animation pédagogique. Inconvénients = limité à 70 % de subvention et délais de paiement très longs (2 ans)

- **Ligne FEADER 121 = Diffusion des connaissances**. Utilisée pour Terr'eau bio = journées techniques, échange d'expériences... Avec l'agence de l'eau Adour Garonne : financement à 100 %

- **Appels à projets nationaux et régionaux** : avec réponses collectives de plusieurs GAB selon les sujets.

- **Les GIEE et groupes 30 000** : peuvent être portés par des GAB.

- **Formation** : regarder les « trous » par rapport à ce qui existe. Une des spécificités des GAB, peut être sur tout ce qui est lié au prix de revient,) l'approché économique. Ensuite, il peut être envisagé de monter des formations en coopération entre plusieurs structures.

- **Dynamiques de filières régionales** (par ex. Tendre d'oc en bovin bio),

- **Réseau Manger Bio** (plateformes de distribution bio). Il va y avoir un commercial au niveau régional.

- Autres sources de financement : les prestations :

- de la prestation pour l'accompagnement individualisé de producteurs, dispositif PASS Expertise Bio pour les producteurs qui veulent se convertir, accompagnement aux déclarations PAC, ...

- de la prestation pour les collectivités

Notes RDV Tel Maison Paysanne de l'Aude

(échange court à l'issue d'une réunion sur un autre sujet)

- Dans l'Aude, il y avait déjà une longue histoire de rapprochement des structures en un lieu à Limoux.

Remarque : le CIVAM Bio n'est pas membre de la SCIC Maison paysanne de l'Aude, sans doute parce qu'il ne le souhaite pas en termes d'affichage politique (CA de producteurs engagés pour la bio mais pas pour l'agri. Paysanne). Cependant, ils travaillent ensemble.

- Apparemment, en Rhône-Alpes, les GAB et les ADEAR marchent bien ensemble

- Souvent, dans les démarches qui émergent un peu partout, il y a :

- un temps nécessaire d'interconnaissance entre structures

- et/ou un projet commun pour installer la confiance

- Pistes :

- Une démarche partant des besoins non couverts, par exemple sur la distribution et sur l'animation technique de filières, permettant de financer des démarches de groupes par exemple de la formation décidée par les producteurs selon leurs besoins

- s'articulant avec une démarche de collectif entre structures pour mieux se connaître, définir les champs de compétence et d'intervention, les complémentarités, les besoins non couverts...

- L'idée de faire un parcours « d'AG en AG » où chaque structure intégrerait à son AG un temps d'ouverture en invitant les autres structures et en débattant d'un sujet serait intéressante.

Pour info Thomas GALLAND devrait venir à l'AG de N&P Tarn dimanche 6 mars.